

# **Ve circulaire du médecin-chef de la Croix-Rouge aux sections et aux postes de collecte de la Croix-Rouge**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **21/22 (1913)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

Frl. Liechti, Zürich, Frottiertücher, Waschhandschuhe.	Lobsiger, Leysin, Strümpfe, Hemden, Leintücher, Herrenrock, div. Leinenstücke.
Gemeinnütziger Frauenverein Burgdorf, Barchenthemden.	Berner Alpenmilchgesellschaft Stalden, Anzahl Kisten kondens. Milch.
Geschw. Gurtner, Köniz, Leintücher und Leinenstücke.	Familie Böchin, Grafenried, Hemden und Anzahl Büchlein guter Schriften.
Syz, Zürich, Hirsenspreuerkissenanzüge, Dreiecktücher und Stoffresten.	Frau Roth-Saxer, Lenzburg, Unterhosen.
Binder, Bex-les-Bains. Baumwolltuch, gebleicht und ungebleicht.	Mme Guye, Mont de Verrières, Socken.
Frau Dösseker, Muri, Aargau, Suppengemüse.	Samariterverein Muri, Aargau, Socken, Tabak, Cigarren, Zündhölzer, Sardinen, Leibchen, Hemden.
Bachmann & Co., Rothrist, Trikots, Crêpe de santé.	Ivia J. Agustoni, Hemden.
Wwe. Rogg, Frauenfeld, Emailkasserolette, Pfanne mit Stiel, 1 ohne Stiel, Waschbecken, Waschrücke, Uringläser, Krankentassen, Verbandzeug.	L. Bloch, Zürich, Damenschuhe, Kissenanzüge, Bettanzüge, Tischtuch, Leintuch.
Zweigverein Frauenfeld vom Roten Kreuz, Hemden, Unterhosen, Unterjacken, Taschentücher, Socken.	Frau F., Winterthur, Hemden und Socken.
Ungenannt Glarus, Frottol, Leibbinden, Halbhandschuhe.	F. J. Gmür, Murg a. Walensee, Polsterwatte, Wolldecken.
Pfr. Keller, Steckborn, wollene Socken.	F. Binder, Bex-les-Bains, 3 Coup. Barchent.
Gemeinnütziger Frauenverein Zürich, Wärtermäntel und Krankenmäntel.	Frau Jung, Gütingen, Wolldecke, Leintücher, Turnschuhe, Hemden, Socken, Schokolade.
Bern, Mädchensek.-Schule, Kl. 3 g, eine Anzahl wollene Socken.	Samariterverein Ottenbach, Pantoffeln, Leintücher, Deckenschoner, Kissenüberzüge, Unterhosen, Hemd, Leibchen, Handtücher, Socken, Nastücher, Moltondecke, Handbürste.
Schw. Marta Meier, Winterthur, Leintücher, div. Leinenstücke.	Beer, Stettfurt, Socken.
Frau Ruckstuhl, Arbon, Hemden, Trikots, Socken.	Samariterverein Ottenbach, Kirsch, Branntwein, Haferkernen, Maggirollen.
Samariterverein Ottenbach, Hemden.	Frau Zimmermann, Zürich, Socken und Hemd.
Gemeinnütziger Frauenverein Flawil, Hemden, Leintücher, Nastücher und Socken.	R. Biel, Chippis, Hemden.
Ebneter & Co., Appenzell, 4 Flaschen Alpenbitter.	Sam.-Verein Elgg, Bettapis, Leintücher, Wolldecke, Hemden, Bettanzug.
	Angst, Ostermundigen, Leintücher, Bettanzüge, Hemden, Socken.

— — — — —

## V<sup>e</sup> Circulaire du médecin-chef de la Croix-Rouge aux sections et aux postes de collecte de la Croix-Rouge

BERNE, le 1<sup>er</sup> septembre 1914.

### I. Organisation de dépôts de la Croix-Rouge.

Afin de faciliter et de simplifier le transport des dons en nature réunis partout dans le pays, nous avons divisé le territoire de la Suisse, pour la durée de la mobilisation actuelle, en cinq arrondissements de la Croix-Rouge, et organisé pour chacun d'eux un dépôt de la Croix-Rouge.

*1<sup>er</sup> arrondissement:* Cantons de Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Rh.-Int., Grisons.

#### Dépôt de la Croix-Rouge à Saint-Gall.

*2<sup>e</sup> arrondissement:* Cantons de Schaffhouse, Zurich, Argovie, Glaris.

#### Dépôt de la Croix-Rouge à Zurich.

*3<sup>e</sup> arrondissement:* Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Lucerne, Zoug, Uri, Schwytz, Unterwald le Haut et le Bas, Tessin.

#### Dépôt de la Croix-Rouge à Lucerne.

*4<sup>e</sup> arrondissement:* Cantons de Soleure et Berne.

**Dépôt de la Croix-Rouge à Berne.**

*5<sup>e</sup> arrondissement:* Cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg.

**Dépôt de la Croix-Rouge à Lausanne.**

**Mission des dépôts.** Ils acceptent tous les dons en nature destinés à la Croix-Rouge, pour autant que ces dons leur sont envoyés par les postes de collecte ou par les particuliers. Ils les contrôlent et les tiennent, rangés synoptiquement, à la disposition du médecin-chef de la Croix-Rouge. Pour tous les dons qu'ils reçoivent, ils délivrent une quittance et établissent les listes d'entrée et de sortie nécessaires. A la fin de chaque semaine, ils envoyent au médecin-chef de la Croix-Rouge à Berne un rapport sur leur inventaire. Ils n'opèrent aucun remboursement pour le matériel qui leur est envoyé. Ils ne s'occupent en aucune façon des collectes en argent. Ils effectuent l'envoi des dons destinés à l'armée et se conforment à ce sujet aux ordres du médecin-chef de la Croix-Rouge. Il leur est interdit de correspondre directement avec les commandants des unités de troupes.

Les cinq dépôts s'ouvriront le 3 septembre. A partir de cette date, les sections et les postes de collecte enverront leurs dons en nature exclusivement au dépôt dans le ressort duquel se trouve leur canton.

**II. Remboursements pour chemises et chaussettes.**

(V. Circulaires des 10 et 18 août.)

A partir du 15 septembre, le médecin-chef de la Croix-Rouge doit cesser provisoirement de rembourser quoi que ce soit pour les chemises et les chaussettes, les fonds disponibles pour cela étant épuisés. Le remboursement de fr. 1.50 pour une chemise et de 40 ets. ou 80 ets. pour une paire de chaussettes ne s'effectuera donc plus que pour les objets qui, jusqu'au 15 septembre, auront été délivrés directement au Bureau du médecin-chef de la Croix-Rouge et portés en compte au Bureau sous la désignation expresse de «matériel commandé». Après le 15 septembre, il ne sera plus opéré aucun remboursement.

**III.**

Il est interdit aux sections et aux postes de collecte de la Croix-Rouge d'envoyer, directement et sans autorisation préalable du médecin-chef de la Croix-Rouge, de l'argent provenant de leur collecte ou du matériel d'un genre quelconque aux formations sanitaires ou aux unités de troupes; exception est faite pour les marchandises susceptibles de se détériorer rapidement. Les demandes qui seraient envoyées par les commandants des troupes aux sections, seront transmises par celles-ci au médecin-chef de la Croix-Rouge pour régularisation.

Le médecin-chef de la Croix-Rouge,  
**Bohny, colonel.**